

POINT ADDITIONNEL N°2

Approbation d'actes modificatifs

Travaux d'électrification rurale, d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives extérieures, de génie civil des réseaux de télécommunications sur l'ensemble des territoires des collectivités du Département des Landes – ER21

Dans le cadre des investissements réalisés annuellement par le SYDEC dans les secteurs de la distribution publique d'énergie électrique, de l'éclairage public et des télécommunications, ce dernier a notifié le 02 juin 2021 des accords-cadres à bons de commande relatifs à :

- l'exécution des travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement et de renouvellement du réseau public de distribution d'électricité de tension inférieure à 50 KV,
- la création et le renouvellement des travaux d'éclairage public,
- la mise en lumière des équipements publics ainsi que l'éclairage des installations sportives extérieures,
- la mise en œuvre ou la modification des infrastructures de génie civil des réseaux de télécommunications,
- la réalisation des travaux de télédistribution.

L'importance des travaux à réaliser, les moyens requis pour leur exécution ainsi que l'urgence et la simultanéité des interventions dépassant les capacités techniques et financières d'un seul opérateur économique et bien que les prestations soient semblables, la consultation a été décomposée en 33 lots financiers de même nature et de même montant :

- montant minimum annuel HT par lot : 333 000 €,
- montant maximum annuel HT par lot : 1 032 300 €.

Conformément aux dispositions de l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique, le nombre maximal de lots attribuables par titulaire a été fixé à 4.

Accords-cadres correspondant aux montants cumulés du nombre de lot(s) obtenu(s) :

Lot(s) obtenu(s)	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
1	333 000 €	1 032 300 €
2	666 000 €	2 064 000 €
3	999 000 €	3 096 900 €
4	1 332 000 €	4 129 200 €

Les accords-cadres à bons de commande ont été conclus pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

A la suite de la publication le 13 janvier 2021 d'un appel d'offres ouvert en application, des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, les accords-cadres ont été attribués aux sociétés et groupements suivants :

- **Entreprise EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE** – 251 rue de la Ferronnerie – ZI – BP 80087 – 40601 BISCARROSSE pour **4 lots** ;
- **Entreprise ENGIE INEO AQUITAINE** – route d'Orthez – BP 113 – 40103 DAX pour **4 lots** ;
- **Entreprise SDEL RESEAUX AQUITAINE** – 1265 rue de la Ferme de Larrouquère – 40000 MONT-DE-MARSAN pour **4 lots** ;
- **Groupement d'entreprises SOCAELEC (mandataire) / ETPM** – avenue du Bois de la Ville – 64120 SAINT-PALAIS pour **3 lots** ;
- **Groupement d'entreprises ERS (mandataire) / MAGELEC** – 175 rue Forestière – 40600 BISCARROSSE pour **4 lots** ;
- **Entreprise SPIE CityNetworks** – Village Entreprises – 162 rue Philibert Delorme – 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX pour **3 lots** ;
- **Entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES** – ZA de Mounéou – 40400 TARTAS pour **2 lots** ;
- **Entreprise ELITEL RESEAUX** – ZA de Pelletet – 40370 RION-DES-LANDES pour **2 lots** ;
- **Groupement d'entreprises ALLEZ ET CIE / LACIS** – ZAC de Peyres – rue de Buanes – 40800 AIRE-SUR-L'ADOUR pour **3 lots** ;
- **Entreprise SUD RESEAUX** – 437 rue de la Ferme Larrouquère – 40000 MONT-DE-MARSAN pour **3 lots** ;
- **Groupement d'entreprises COPLAND / COREBA** – ZAC du Boscq – 40320 SAMADET pour **1 lot**.

A ce jour, tous les groupements attributaires voient le montant maximum annuel de leur accord-cadre atteint.

En effet, des évolutions financières et budgétaires importantes sont intervenues tout au long de l'exécution de l'accord-cadre :

- Avenant de réévaluation des prix à la suite de la crise économique post-COVID (théorie de l'imprévision) : + 7 % d'augmentation ;
- Actualisation des prix (TP12) : + 13 % d'augmentation ;
- Subventions spécifiques justifiant la hausse d'activité (Préfecture des Landes : 3.6 M € + Fonds Vert 2023 : 800 000 €) ;
- Augmentation des budgets travaux votés par les élus : 32 M € en 2021 contre 47 M € en 2024 ;
- Augmentation de l'activité post-COVID notamment sur les raccordements.

Afin de garantir une continuité de service et une exécution conforme des travaux, le présent acte modificatif a pour objet l'augmentation des montants maximums annuels comme suit :

Lot(s) obtenu(s)	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT - INITIAL	Montant maximum annuel HT – PROPOSITION AVENANT
1	333 000 €	1 032 300 €	1 332 000 €
2	666 000 €	2 064 000 €	2 664 000 €
3	999 000 €	3 096 900 €	3 996 000 €
4	1 332 000 €	4 129 200 €	5 328 000 €

Ni la durée des accords-cadres, ni d'autres termes ne sont modifiés par le présent acte modificatif qui prendra fin le 1^{er} juin 2025, date de fin de vie des accords-cadres.

A titre d'information, le SYDEC a, de manière anticipée, lancé une nouvelle consultation « Travaux d'électrification rurale, d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives extérieures, de génie civil des réseaux de télécommunications sur l'ensemble des territoires des collectivités du Département des Landes - ER25 ». Elle a été publiée le 15 octobre 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 26 novembre 2024.

Ainsi, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

1°) d'approuver la conclusion d'actes modificatifs avec les entreprises et groupements suivants :

- Entreprise EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE,
- Entreprise ENGIE INEO AQUITAINE,
- Entreprise SDEL RESEAUX AQUITAINE,
- Groupement d'entreprises SOCAELEC (mandataire) / ETPM,
- Groupement d'entreprises ERS (mandataire) / MAGELEC,
- Entreprise SPIE CityNetworks,
- Entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES,
- Entreprise ELITEL RESEAUX,
- Groupement d'entreprises ALLEZ ET CIE / LACIS,
- Entreprise SUD RESEAUX,
- Groupement d'entreprises COPLAND / COREBA.

2°) de l'autoriser à signer les actes modificatifs afférents.